Image not found or type unknown

Reconnaissance de maladie professionnelle burn out

Par **Aura67**, le **05/07/2022** à **13:31**

Bonjour,

Je souhaite faire reconnaitre auprès de la commission régionale des maladies professionnelles mon burn out , épuissement professionnel dû à mon emploi que j'occupe depuis plus de 20 ans dans l'entreprise.

Je suis en arrêt depuis décembre 2021, et il faut que je sorte de cette entreprise sans avoir contact avec eux, car je suis encore très fragile.

Pour cette reconnaissance il faut envoyer des documents dont une attestation d'employeur. Et C'est là que le bas blesse, car je ne veux en aucun cas les contacter. Est-ce que la cpam peut le faire à ma place ?

Par ailleurs, depuis mon arrêt, je consulte le psy, et est-ce lui ou mon médecin référent, ou le médecin de travail qui doit compléter le formulaire ? cerfa 60 3950 ?

Merci pour votre réponse.

Par **miyako**, le **07/07/2022** à **10:53**

Bonjour,

https://cerfa.vos-demarches.com/particuliers/cerfa-60-3950.pdf

https://demarchesadministratives.fr/demarches/comment-demander-la-reconnaissance-burn-out-en-maladie-professionnelle

https://www.village-justice.com/articles/Salaries-cadres-faire,13126.html

Consultez un avocat spécialisé pour monter un dossier harcèlement moral contre votre employeur ,.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés